

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24 puis 23

Représentés : 10

Absents : 12 puis 13

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET (jusque 19h40), M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à M. Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Christelle PAGET (à partir de 19h40), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/01 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de l'installation de Mme Laure FANGET au sein du conseil communautaire, en qualité de Déléguée de la commune de FRANCHELEINS.

N°2023/01/31/02 – ADHESION AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,

APPROUVE le règlement d'une contribution annuelle correspondant à 0.05 € par habitant, calculée sur la base de la population totale de l'année, avec un abattement de 50% de la contribution pour l'année 2023.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget communautaire lors de son adoption.

DESIGNE M. Bernard ALBAN pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au titre de cette adhésion.

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

N°2023/01/31/03 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AFOCG 01 POUR LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION A L'AGRICULTURE LOCALE ET DE QUALITE ET A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE AGRO-ALIMENTAIRE

PREND ACTE que la convention relative au Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT Dombes Val de Saône) n'a pas été renouvelée pour la période du 01/12/2022 au 31/08/2024.

APPROUVE la convention de partenariat avec l'AFOCG 01 pour la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro-alimentaire,

APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre restant à régler d'un montant de 465 € HT soit 558 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents associés à cette démarche.

N°2023/01/31/04 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPTB SAONE ET DOUBS

APPROUVE le projet de modification statutaire de l'EPTB Saône et Doubs,

PRECISE que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

N°2023/01/31/05– SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES DU DROIT DES SOLS : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

CREE un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Assistant(e) administratif(ive) à temps non complet annualisé 17 heures 30 hebdomadaires à compter du 24 avril 2023 pour une période maximale d'un an, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

ET AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

N°2023/01/31/06 – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

DECIDE

1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CDSP de la manière suivante :

- ✓ Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais en cas de liste unique, celle-ci devra comprendre 5 noms de titulaires et 5 noms de suppléants ;
- ✓ Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- ✓ Les listes seront déposées au cours de la présente séance jusqu'à l'ouverture du vote, après une suspension de séance de quelques minutes ;

3° De prononcer une suspension de séance en vue de la constitution des listes.

N°2023/01/31/07 – ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Décide à l'unanimité de procéder à cette élection au scrutin public ;

Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Thierry MICHAL - M. Jean-Pierre CHAMPION - Mme Monique THIVOLLE - M. Bernard ALBAN - Mme Marie-Jeanne VERCHERAT	- M. Philippe PROST - M. Denis SAUJOT - M. Franck CALAS - M. Thierry SEVES - M. Renaud DUMAY

N°2023/01/31/08– SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE 3 LOTISSEMENTS AVEC LA COMMUNE DE CHALEINS

APPROUVE la convention de transfert des réseaux d'assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes Val de Saône Centre des lotissements « Le Domaine de Vallières », « Le Clos du Village » et « Le Domaine des Chanées » situés à Chaleins,

AUTORISE M. le Président à signer la convention,

PRECISE que le transfert des ouvrages d'assainissement sera effectif après réalisation des 3 engagements pris par la commune (article 4 de la convention).

N°2023/01/31/09 – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION DE 300 M³ EN ENTREE DE LA STATION D'EPURATION DE MOGNEINEINS LES DEAULX ET REDIMENSIONNEMENT D'UNE PARTIE DE RESEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier PROJET portant sur les travaux de mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et de redimensionnement d'une partie de réseau,

VALIDE le montant de l'opération ressortant de la phase PROJET et s'élevant à 757 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

MODIFIE le plan de financement de la délibération n°2022/06/28/25 afin d'actualiser le montant de l'opération et d'intégrer le montant d'aides attribué par le Conseil Départemental de l'Ain

ET APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution versée ou attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers) :	300 000 €	20,00%	60 000 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	- Création bassin (605 000 €HT) - Renforcement réseau (152 000 €HT)	757 000 €	30,00%	227 100 €
Sous-total subventions publiques				287 100 €
Fonds propre				469 900 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement				469 900 €
TOTAL H.T.				757 000 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) pour la partie réseaux, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et de redimensionnement d'une partie de réseau,

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document relatif à cette opération,

DEMANDE l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2023/01/31/10 – REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MAITRISE D'OUVRAGE PRIVEE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

APPROUVE le projet d'opération groupée de réhabilitation de 10 installations ANC sur le territoire communautaire en maîtrise d'ouvrage privée (collectivité mandataire) ;

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de l'Ain pour un montant estimé à 20 000 € d'aides pour les usagers ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

N°2023/01/31/11 – TRAVAUX DE CREATION D'UN PATEAU SPORTIF AU PARC VISIOSPORT A MONTCEAUX : NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME 2023 DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE NIVEAU LOCAL AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

APPROUVE l'opération de création d'un plateau sportif au parc VisioSport à Montceaux en 2023, à destination des élèves du second degré et des adhérents des associations, pour un montant prévisionnel global de 596 819.46€HT après consultation, y compris maîtrise d'œuvre et prise en compte des indices de révisions des prix à la date du 29 novembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Programme 2023 des équipements structurants de niveau local et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet de plateau sportif au parc VisioSport à Montceaux, comprenant une mission de maîtrise d'œuvre depuis 2021 et des travaux qui se dérouleront en 2023.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible Piste Montceaux intégrant révision de prix	Taux de base	Montant subventions Piste Montceaux 2022-2023
Fonds propres				116 450.20 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement HT				
Etat-DETR	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	596 819 €	25%	149 205 € (en cours d'instruction)
Conseil Régional	Travaux-frais divers hors VRD	600 000 € (estimé 2021)	20%	120 000 € notifiés
Conseil Départemental	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	612 000 € (estimé 2021)	15%	91 800 € notifiés
Agence Nationale du Sport	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	596 819 €	20%	119 363.80 €
Sous-total subventions publiques HT			80%	480 368.80 €
TOTAL HT				596 819 €

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses notamment pour la mission de maîtrise d'œuvre depuis 2021.

N°2023/01/31/12 – APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023

APPROUVE le règlement budgétaire et financier, applicable au 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2023/01/31/13 - BUDGET PRINCIPAL 2023 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de **700 000 euros** affecté à : Opération 46 — Piste d'athlétisme Visiosport site Montceaux - au compte 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours.

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2023 lors de son adoption.

N°2023/01/31/14 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 1 273 633 euros selon répartition suivante :

- Opération 3R28 – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 & 2 – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 550 000 euros HT.**
- Opération 29 – Mise en séparatif Chemin des Mûriers Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 140 000 euros HT.**
- Opération 47 – Transfert Peyzieux s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 380 000 euros HT.**
- Opération 48 – Aménagements divers suite SD Nord - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 65 000 euros HT.**
- Opération 49 – Bassin stockage et canalisations Mogneneins - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 110 000 euros HT.**
- Opération 50 – Extension En Griffailles Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 26 133 euros HT.**
- Opération 53 – Extension de réseaux Le Bourg - Lurcy – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 2 500 euros HT.**

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Assainissement Collectif de l'exercice 2023 lors de son adoption.

N°2023/01/31/15-MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

FIXE à **10 €** (dix euros) le prix de vente d'un repas livré par le service communautaire de portage à domicile à compter du 1^{er} mars 2023,

PRECISE que ce tarif n'est pas assujéti à la TVA.

N°2023/01/31/16– AIRE DE JEU DE LA ZONE ANNEXE DE L'ANCIENNE PATINOIRE A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE : DECLASSEMENT DU BIEN ET MISE EN VENTE DE L'EQUIPEMENT

PRONONCE le déclassement de l'aire de jeu sise rue des sports dans la zone annexe qui n'est plus affectée à l'usage du public depuis mai 2019,

AUTORISE la vente de cet équipement à la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne si elle confirme cette intention par délibération,

FIXE le prix de vente de l'aire de jeu à 1 000 € nets.

PRECISE que ce prix de vente inclut la dépose et l'enlèvement des biens à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette affaire.

N°2023/01/31/17 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VISIONOMÈMES

APPROUVE les modifications à apporter au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs VISIONOMÈMES,

PRECISE que ce règlement est mis en application à compter du 4 février 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 sous réserve de toutes modifications ultérieures pouvant intervenir avant cette échéance.

AUTORISE la signature du règlement modifié de l'Accueil de Loisirs VISIONOMÈMES par le Président,

RAPPELLE que la lecture et l'approbation par signature du ou des parents de ce règlement sur la fiche administrative d'inscription de l'enfant conditionne l'accès aux locaux et au service.

N°2023/01/31/18–DENOMINATION DE LA VOIE EN IMPASSE DANS LE PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 ET DANS L'EXTENSION VISIONIS 5 SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

DECIDE de nommer « Impasse du Bois » la voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité Extension Visionis 5.

DIT que cette voirie sera classée dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2023/01/31/19– CESSION DU LOT N°1 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 ET DE LA PARCELLE CADASTREE AB N°1041 SITUES SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°1 du parc d'activité Extension Visionis 5 et la parcelle cadastrée AB n° 1041 du parc d'activité Visionis 5, situés 63, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 340 m² à la SCI THEOSEBAS représentée par Messieurs Sébastien CHEVRIER et Théodore CHEVRIER, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 73 700 € HT soit 88 440 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/20– CESSION DU LOT N°2 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°2 du parc d'activité Extension Visionis 5 situé 67, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 344 m² à la SCI RELAX IT représentée par Messieurs Christophe GOETZ et Florian KREITWILL, ou toute autre société existante ou à créer pouvant s'y substituer, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 73 920 € HT soit 88 704 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/21– CESSION DU LOT N°3 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°3 du parc d'activité Extension Visionis 5, situé 73, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 372 m² à la SCI MATTIM représentée par Monsieur et Madame John et Nathalie GARCIA, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 75 460 € HT soit 90 552 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/22– CESSION DU LOT N°4 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 SITUE SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°4 du parc d'activité Extension Visionis 5, situé 74, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 548 m² à la SCI M2F représentée par les holdings KM et IKN, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 85 140 € HT soit 102 168 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/23– CESSION DU LOT N°5 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 SITUE SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°5 du parc d'activité Extension Visionis 5, situé 70, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 335 m² à la SCI LES PILETS représentée par Messieurs Denis POYET et Marcel GARNIER, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 73 425 € HT soit 88 110 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/24– CESSION DU LOT N°6 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 ET DE LA PARCELLE CADASTREE N°1042 SITUES SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°6 du parc d'activité Extension Visionis 5 et la parcelle cadastrée AB n° 1042 du parc d'activité Visionis 5, situés 62, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 568 m² à la SCI FIGIS représentée par Monsieur Aurélien GIMET, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 86 240 € HT soit 103 488 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/01/31/25– FIXATION DU PRIX DE VENTE AU M² DES PARCELLES ZV 155, 252, 153, 179P DU PARC ACTIVAL A SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE

DECIDE de fixer le prix de vente au m² des parcelles cadastrées ZV n°155, ZV n°252, ZV n°153 et une partie de la parcelle ZV n°179 viabilisées à 29 € HT.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/01/31/26– FIXATION DU PRIX D'ACQUISITION AU M² DES PARCELLES SITUEES EN ZONES 1AUX ET 2AUX DU FUTUR PARC D'ACTIVITE VISIONIS 7, DES PARCELLES SITUEES EN ZONE N, SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX ET DE L'INDEMNITE D'EVICION POUR PERTE D'EXPLOITATION

DECIDE de fixer :

- le prix d'acquisition au m² des parcelles précitées en zones 1AUX et 2AUX à 15 €/m² pour le futur aménagement du Parc d'Activité Visionis 7 et des terrains classés en zone N à 0.30 €/m², situés lieu-dit le Grand Rivolet à Montceaux,
- l'indemnité d'éviction pour perte d'exploitation, fumures et arrières fumures à 7.684 € l'hectare.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/01/31/27– SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC DE L'AIN CONCERNANT LES PARCELLES APPARTENANT A M. BOISSON SISES LIEU-DIT LE GRAND RIVOLET A MONTCEAUX

AUTORISE M. le Président à signer, avec l'Etablissement Foncier Public de l'Ain, la convention de portage foncier, pour une durée de 6 ans à terme, relative aux parcelles E0053 (1AUX), E0055 (2AUX), E0056 (2AUX), E0078 (N), E0079 (N), E1106 (2AUX), E1109 (2AUX), E1110 (2AUX), E0080 (1AUX), E0080 (N), E 1117 (1AUX), E0456 (1AUX), E0457 (1AUX), E0884 (1AUX), E0886 (1AUX), E0977 (2AUX) d'une contenance cadastrale totale de 56 847 m², fixant le prix des parcelles situées en zones 1AUX, 2AUX au prix de 15 € HT/m² et en zone N au prix de 0.30 € HT/m² avec remboursement à l'EPF de l'Ain de la valeur du stock (prix d'acquisition, frais de notaires, frais de géomètre, indemnités des locataires en place, taxe sur la valeur ajoutée, travaux donnant de la valeur au bien), ainsi que tous les frais avancés et le paiement chaque année à l'EPF de l'Ain, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant au taux de 1,50 % HT l'an, du capital restant dû.

AUTORISE M. le Président à signer, avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, la convention de mise à disposition des biens des parcelles précitées au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour une durée égale à la durée du portage foncier,

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/01/31/28 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE C 1389 POUR PERMETTRE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELECOMMUNICATION INSTALLEE DANS LE PARC VISIONIS GUEREINS

APPROUVE le raccordement de l'antenne de télécommunication avec un passage d'une ligne électrique sous accotement avec une unique traversée de chaussée au niveau de la tranchée existante sur la parcelle n°1389 (rue de l'Artisanat),

AUTORISE M. le Président à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour permettre l'alimentation électrique d'une antenne relais de télécommunication,

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/01/31/29 – PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM LÉA (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES ÉNERGIES DE L'AIN) DANS LA SOCIETE PONT D'AIN ENERGIES

APPROUVE la prise de participation de la SEM LÉA dans la société PONT D'AIN ENERGIES.

AUTORISE M. Jean-Pierre CHAMPION, membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, en qualité de représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre, à voter en faveur de cette prise de participation.

N°2023/01/31/30 – PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM LÉA (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES ÉNERGIES DE L'AIN) DANS LA SOCIETE AGRILEA

APPROUVE la prise de participation de la SEM LÉA dans la société AGRILEA.

AUTORISE M. Jean-Pierre CHAMPION, membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, en qualité de représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre, à voter en faveur de cette prise de participation.

N°2023/01/31/31 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2022/84 – Achat d'une solution logicielle de gestion et de rédaction des marchés publics, comprenant une solution de gestion des Services Techniques – MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

N°2022/85 – Location et maintenance de 2 copieurs (ALSH et PPE) - MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICE

N°2022/86 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 15 décembre 2022

N°2022/87 – Validation de devis pour la révision de zonages d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes

N°2022/88 – Location Longue Durée Fixe de 2 véhicules utilitaires électriques – MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICE

N°2023/01 – Validation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de canalisations pour la distribution d'électricité et ses accessoires techniques sur l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône

N°2023/02 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI JULIE ET SIDONIE/ SCI THIMIMMO

N°2023/03 – Modificatif à la décision de création d'une régie de recettes de l'Accueil de Loisirs

N°2023/04 – Convention de partenariat des Gîtes de la Calonne avec l'Office de tourisme Ars-Trévoux

N°2023/05 – Fixation des tarifs de vente et dépôt-vente à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Fait à Monceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

PUBLIE sur le site internet le 1^{er} février 2023

AFFICHE du :
au :